

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 8 novembre 2018**

**Rapporteur :  
Madame Anne-Marie  
STENOU**

**N° 26**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 14/11/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2018 (accusé de réception du 13/11/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations socioculturelles  
Année 2018**

**Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations socioculturelles pour un montant total de 5 550 €.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à verser, au titre de l'année 2018, les subventions ci-dessous :

<b>DOMAINES</b>	<b>Imputations budgétaires</b>	<b>Associations</b>	<b>Montants</b>
<b>ASSOCIATIONS</b>	6574.7101.40	Espace Associatif – Acquisition matériel d'exposition	3 000€
		Centre Social des Abeilles- animation enfance jeunesse	2 550€

2 - à signer les avenants financiers aux conventions de partenariat entre la ville et les associations suivantes :

- Espace associatif
- Centre Social des Abeilles